

**MAIRIE  
DE  
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE  
31470**

Tél. : 05 61 91 72 00

Fax. : 09 70 60 36 46

e.mail : [mairie@bonrepos-sur-aussonnelle.fr](mailto:mairie@bonrepos-sur-aussonnelle.fr)

Le 20 mars 2020

**INFORMATIONS ET OU RAPPELS SUR LA CONTINUITÉ  
DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT  
D'URGENCE SANITAIRE**

Dans ce contexte inédit, les exécutifs des collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la continuité du service public. Je tiens à vous informer voire vous rappeler les mesures préventives et organisationnelles afin de se prémunir de toute propagation épidémique évolutive.

Je rappelle que tout regroupement de personnes est strictement interdit raison pour laquelle nous avons fermé notre salle polyvalente, bibliothèque nos différentes salles d'association et plus récemment les parcs, les chemins de randonnées balisés, les aires de jeux et tout équipement sportif.

Nous assurons cependant les services communaux selon des modalités adaptées et prioritaires :

- La Mairie est fermée au public avec néanmoins la présence d'un agent administratif et d'entretien les lundis matin, mercredi matin et vendredi matin.
- Le contact téléphonique et la messagerie restent opérationnels en continu.

En ce qui concerne l'enregistrement des actes d'état civil, seul seront assurés, l'enregistrement des actes de naissance, de reconnaissance et acte de décès. Tout acte et cérémonie concernant mariage, pacs et baptême civil sont reportés.

Dès lors que nécessaire et exceptionnellement une prise de rendez-vous pour un contact physique peut-être envisagé.

Tout dossier d'urbanisme qui serait déposé des lors que non possibilité de les reporter pourrait bénéficier d'un délai d'instruction supplémentaire.

Le service public de la voirie, de l'action sociale et le service départemental d'incendie et de secours sont maintenus.

Dans ce contexte de confinement pour celles et ceux qui souhaiteraient « se dégourdir les jambes » en l'état des prescriptions en ce jour :

- Les joggers peuvent s'adonner seuls à leur loisir pas plus de 30 minutes 1 fois par jour et sur une distance de 1 à 2 kms.

Je vous invite à consulter régulièrement le site de la commune qui vous informera de toutes mises à jour.

***PROTEGEZ-VOUS, PROTEGEONS-NOUS***

Le Maire

Daniel GASC

